

Société Civile Professionnelle
Marc ZERDOUN & Angélique DEENEN-LAURAIN
Huissiers de Justice Associés

16, rue de la Tourgarnier
16000 ANGOULEME
Tel : 05.45.95.05.76
Fax : 05.45.38.94.91
e.mail : scp.zerdoun.laurain@huissier-justice.fr

C.D.C. 40031 0001 0000279570 E 26

Paiement sécurisé sur le site :
www.huissier-angouleme.com

**PROCES VERBAL
DE DESCRIPTION**

**L'AN DEUX MILLE VINGT
& LE DIX NOVEMBRE**

A LA REQUETE DE :

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-PERIGORD, Société Coopérative à Capital Variable, immatriculée au RCS d'ANGOULEME, sous le n° D 775 569 726, dont le siège social est 30 rue d'Epagnac CS 72424 SOYAUX à ANGOULEME CEDEX (16024) agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège ;

Ayant pour avocat constitué et plaidant Maître Gabrielle GERVAIS de LAFOND, Avocat au Barreau de la Charente-Angoulême-Cognac, membre de la SCP ACALEX, dont le siège social est 375 Ter avenue de Navarre - 16000 ANGOULEME,

ET EN VERTU :

De la copie exécutoire de l'acte reçu par Maître Julien MILAN, Notaire à MONTIGNAC CHARENTE, en date du 26 avril 2016 contenant prêt .-

second
ORIGINAL

acte soumis à la
taxe forfaitaire
d'enregistrement

ET A LA SUITE :

Du **COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE**, délivré par acte de notre ministère en date du 30 Septembre 2020 à Monsieur [redacted], né le 9 juin 1980 à ANGOULEME (16), de nationalité Française, agriculteur, domicilié 1 LE SOUCHAUD à VARS (16330).

ET EN EXECUTION des dispositions des ART R 322- 1 et R 322-3 du CPCE procédant à l'effet de recueillir les éléments nécessaires à la poursuite de la procédure de saisie immobilière engagée à l'encontre de Monsieur [redacted].

NOUS, Maître Marc ZERDOUN, Huissier de Justice, membre de la S.C.P. Marc ZERDOUN et Angélique DEENEN-LAURAIN, Huissiers de Justice Associés audienciers près le Tribunal de Grande Instance d'Angoulême, y demeurant 16 rue de la Tourgarnier, **SOUSSIGNE**,

NOUS sommes transportés, ce jour, **Communes de VARS et de SAINT AMANT DE BOIXE**, à l'effet de procéder à la **DESCRIPTION** des biens immobiliers qui y sont situés et appartenant à [redacted] et dont la Caisse requérante entend poursuivre la réalisation en la forme légale.

LA ETANT, Nous avons rencontré **Monsieur** [redacted] auquel Nous avons décliné notre identité, ainsi que le but de notre mission, et celui-ci ne s'y étant pas opposé du tout, Nous y avons procédé comme suit :

- DESIGNATION -

-----o0\$0o-----

Les immeubles dont s'agit consistent en plusieurs parcelles de terre non bâties, de différentes natures, situées sur les Communes de VARS et de SAINT AMANT DE BOIXE ;-

Ces immeubles sont cadastrés comme suit :

Sur la commune de VARS :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
B	585	Combe de Vaillat	00 ha 82 a 83 ca	pré
B	605	Composit	00 ha 95 a 40 ca	taillis
B	607	Composit	00 ha 12 a 50 ca	terre
B	608	Composit	00 ha 18 a 20 ca	terre
B	610	Composit	00 ha 21 a 20 ca	terre
ZK	5	Les Fougeres	02 ha 96 a 50 ca	Terre/vigne
ZK	11	Les Fougeres	01 ha 46 a 60 ca	terre
ZK	20	Les Fougeres	01 ha 13 a 50 ca	terre
ZK	22	Bois Preveau	00 ha 42 a 90 ca	terre

Total surface : 08 ha 29a 63 ca

Sur la commune de SAINT-AMANT-DE-BOIXE :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
F	70	Croix de Lageard	00 ha 69 a 12 ca	terre
F	71	Croix de Lageard	00 ha 09 a 25 ca	lande
F	225	Combonnaud	00 ha 06 a 69 ca	terre
F	226	Combonnaud	00 ha 90 a 35 ca	terre
F	229	Combonnaud	00 ha 53 a 49 ca	terre
F	265	Combonnaud	00 ha 41 a 95 ca	pré
F	267	Combonnaud	00 ha 13 a 92 ca	Pré/taillis
ZB	2	Croix de Lageard	02 ha 27 a 80 ca	terre
ZB	3	Croix de Lageard	00 ha 22 a 90 ca	terre
F	53	Le Couradeau	00 ha 02 a 49 ca	lande
F	58	Le Couradeau	00 ha 11 a 87 ca	terre

Total surface : 05 ha 49a 83 ca

- DESCRIPTION -
-----o0\$0o-----

L'ensemble des parcelles de terre non bâties désignées sur les communes de VARS et de SAINT AMANT DE BOIXE par Monsieur [REDACTED], n'est pas clôturé.

Monsieur [REDACTED] nous indiquera que ces parcelles ne sont pas enclavées.

I – COMMUNE DE VARS

- Les parcelles désignées être celles cadastrées Section B n° 585, 607, 608 et 610 sont des parcelles de terre en jachère.
- La parcelle désignée être celle cadastrée Section B n° 605 est en nature de bois taillis.
- Les parcelles désignées être celles cadastrées Section ZK n° 5, 11 et 20, sont en cours de semis de blé, et il n'y a plus de vigne dessus.
- La parcelle désignée être celle cadastrée Section ZK n° 22, a été échangée selon Monsieur [REDACTED] avec le voisin, Monsieur LANEUZE Jean-François demeurant Le Bourg à VARS, propriétaire de la parcelle cadastrée Section ZK n° 24, en nature de terre céréalière, et ce suivant un échange verbal depuis 4 ou 5 ans.

II – COMMUNE DE SAINT AMANT DE BOIXE

- Les parcelles désignées être celles cadastrées Section ZB n° 2 et 3, ont été échangées aux dires de Monsieur [REDACTED] avec Monsieur DUJARDIN Didier de VARS, en échange verbal de plus de 10 ans, avec Monsieur M [REDACTED] n père de [REDACTED] [REDACTED], décédé depuis.

- Les parcelles désignées être celles cadastrées Section F n° 53 et 58, sont en nature de lande.
 - Les parcelles désignées être celles cadastrées Section F n° 70 et 71, sont en cours d'ensemencement de céréale.
 - Les parcelles désignées être celles cadastrées Section F n° 267 et 265, sont en nature de jachère.
-
- Les parcelles désignées être celles cadastrées Section F n° 225 et 226, sont également en nature de terre céréalière.
 - La parcelle désignée être celle cadastrée Section F n° 229, a été échangée selon leur accord avec Monsieur DUJARDIN Didier de VARS, et sont des terres céréalières.

- OCCUPATION -
-----o0\$0o-----

Monsieur MICHONNEAU Nous indiquera exploiter ces parcelles. -

-----o0\$0o-----

4 clichés numériques ont été pris. Ils seront annexés au second original du procès-verbal. Ces mêmes clichés sont mémorisés pour être annexés à la Minute du présent procès-verbal, en tant que de besoin.

-----o0\$0o-----

ET DE CE QUE DESSUS, NOUS AVONS DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL commencé à 8H30 achevé à 11H00, outre préparation, **POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

COUT : CINQ CENT CINQUANTE NEUF EUROS ET 22 CTS

Dont T.V.A. 20 %	90,72 Euros
& Taxe forfaitaire	14,89 Euros



CLICHÉS NUMÉRIQUES

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION DU 10 NOVEMBRE 2020

DEMANDERESSE : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL CHARENTE PERIGORD - AFF MICHONNEAU
(C13651)



S.C.F.
16000 Angoulême
Tél. : 05 45 95 45 78
Fax : 05 45 98 91 91
ANGOULEME
DEMEIN



P. ZERDOUN - DEENEN
16 Rue Tourgamier
16000 ANGOULÊME
Tél. : 05 45 95 13 78
Fax : 05 45 38 94 91
MINISTÈRE DE JUSTICE

CLICHÉS NUMÉRIQUES

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION DU 10 NOVEMBRE 2020

DEMANDERESSE : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL CHARENTE PERIGORD – AFF MICHONNEAU
(C13651)



S.C.P. ZERDOUN - DEENEN
16 Rue Tourgarnier
16000 ANGOULEME
Tel : 05 45 95 05 76
Fax : 05 45 95 05 77